Articles essentiels et saisonniers pour la vente au détail – Liste détaillée

Manitoba

Le 21 novembre 2020, le médecin hygiéniste en chef du Manitoba a mis à jour les ordres de santé publique en vigueur en déclarant que les établissements de commerce de détail peuvent ouvrir, mais ne peuvent vendre que des articles essentiels aux personnes qui effectuent des achats sur place. Le 12 décembre 2020, le médecin hygiéniste en chef a de nouveau mis à jour ces ordres afin de permettre aux détaillants de vendre des « articles saisonniers » aux personnes qui effectuent des achats sur place, en plus des articles essentiels. Les ordres de santé publique contiennent aussi une liste plus exhaustive des articles essentiels.

En vertu de ces ordres, l'exploitant d'un commerce de détail doit veiller à ce que les règles qui suivent y soient respectées :

- les articles non essentiels sont retirés des endroits accessibles au public;
- des obstacles empêchent le public d'accéder aux articles non essentiels;
- des affiches ou des autocollants apposés sur les articles identifient clairement les articles non essentiels dont la vente est interdite

Les nouveaux ordres de santé publique exemptent les friperies de l'interdiction de vente d'articles non essentiels aux personnes qui effectuent des achats sur place. Si un établissement de commerce de détail vend principalement des vêtements, des chaussures ou des articles ménagers usagés, il peut vendre des articles non essentiels aux personnes qui effectuent des achats sur place.

Les ordres de santé publique sont en vigueur jusqu'au 8 janvier 2021. Après cette date, veuillez consulter l'adresse manitoba.ca/covid19/index.fr.html pour obtenir de l'information au sujet des ordres de santé publique applicables aux établissements de commerce de détail.

Le présent document fournit aux établissements de commerce de détail des exemples de ce qui peut être considéré comme des articles essentiels, non essentiels et saisonniers, conformément aux ordres de santé publique. Cette liste non exhaustive, qui n'est fournie qu'à titre indicatif, pourra être révisée de temps à autre si des clarifications s'imposent ou en cas de modification des ordres de santé publique. La version la plus récente de cette liste est disponible à l'adresse manitoba.ca/covid19/restartmb/prs/orders/essential-retail.fr.html.

En cas de divergence entre la liste ci-dessous et les renseignements figurant dans les ordres de santé publique, ces derniers prévaudront. Pour en savoir plus et pour consulter les ordres de santé publique, rendez-vous à l'adresse manitoba.ca/covid19/restartmb/prs/orders/index.fr.html.

La liste ci-dessous est destinée à aider les détaillants à déterminer quels sont les articles qu'ils peuvent proposer à la vente aux personnes qui effectuent des achats sur place. Les détaillants peuvent continuer de vendre des articles non essentiels (en plus des articles essentiels et saisonniers) en ligne, par téléphone ou par d'autres technologies à distance en vue de leur livraison ou de leur cueillette.

DESCRIPTION (Voir les ordres pour obtenir une description complète.)	INCLUS (Articles essentiels)	EXCLUS (Articles non essentiels)
1. Aliments et boissons		
2. Produits liés à la préparation ou à l'entreposage des aliments	Papier d'aluminium, pellicules plastiques et contenants pour aliments, casseroles et poêles, ustensiles (spatules, fouets, couteaux de cuisine ou articles similaires), planches à découper, lavettes, linges à vaisselle et produits jetables utilisés pour l'alimentation (assiettes, fourchettes et couteaux jetables, etc.)	Vaisselle, bols, articles de service, articles spécialisés tels que les moules à sucettes glacées, les machines à pâtes, les tapis de cuisson en silicone, les moules à cannelloni ou autres articles similaires
3. Produits de soins personnels	Savon, produits pour le soin de la peau, des cheveux ou des yeux ou pour les soins dentaires, désodorisants, produits d'hygiène féminine, rasoirs et crème à raser, brosses, peignes, élastiques, colorants capillaires, vernis à ongles et produits cosmétiques	Parfums, sèche-cheveux, fers à lisser, fers à friser et accessoires décoratifs pour cheveux
4. Produits liés à la santé	Médicaments d'ordonnance et en vente libre, vitamines et suppléments, produits de planification des naissances, produits de premiers soins, lentilles correctives et lunettes	Huiles essentielles et cristaux utilisés en lithothérapie
5. Appareils et accessoires fonctionnels et aides à la mobilité	Fauteuils roulants, marchettes, cannes, attelles et autres produits ou fournitures semblables, fauteuils releveurs (inclinables), prothèses et soutiens-gorges pour mastectomie	
6. Articles pour bébés	Couches, lingettes, biberons et autres accessoires servant à l'allaitement et aux soins des bébés, vêtements et grenouillères pour bébés, sièges d'auto, lits à barreaux, poussettes, porte-bébés, barrières pour bébés et interphones de surveillance	Jouets, livres et vêtements pour enfants
7. Produits ménagers en papier	Papier hygiénique, mouchoirs de papier et essuie-tout	

8. Produits d'entretien ménager	Détergent à lessive, assouplisseur, détergent à vaisselle, eau de Javel, produits de nettoyage, chiffons et brosses, vadrouilles et balais, aspirateurs et assainisseurs d'air	
9. Produits pour la sécurité et la protection du domicile	Détecteurs de fumée ou de monoxyde de carbone, bois de chauffage, lampes de poche, briquets et bougies de secours, radiateurs électriques portatifs et extincteurs	
10. Piles et ampoules	Piles et ampoules.	
11. Vêtements	Manteaux d'hiver, pantalons de neige, sous-vêtements, couvre-chefs d'hiver, gants, mitaines, chaussettes, collants et bottes d'hiver	Chaussures (autres que des bottes d'hiver), vêtements non saisonniers pour adultes et enfants
12. Équipement de protection individuelle et vêtements de protection pour une utilisation en milieu de travail	Masques, respirateurs, gants, lunettes de sécurité, bottes ou chaussures de sécurité ou de combat, combinaisons et tabliers de protection, casques de protection, vêtements réfléchissants, uniformes médicaux et tenues de bloc opératoire	Uniformes de travail non protecteurs et lunettes de soleil
13. Produits du tabac	Cigarettes, tabac à mâcher et briquets	Produits de vapotage
14. Aliments et fournitures pour animaux de compagnie	Aliments pour animaux de compagnie et pour oiseaux, bols de nourriture et d'eau, colliers, laisses et médailles, produits de santé animale (coupe-griffes, fournitures de premiers soins, brosses à dents et dentifrices), cages de transport, litière pour chats, tapis d'entraînement à la propreté et couches pour chiens, articles de toilette et animaux vivants	Jouets pour animaux de compagnie, fournitures pour le dressage et mobilier pour animaux (p. ex. lits)
15. Timbres-poste et fournitures postales	Timbres-poste, boîtes, enveloppes, ruban d'emballage, étiquettes postales, papier à bulles et papier d'emballage	
16. Téléphones cellulaires et accessoires connexes	Téléphones cellulaires, chargeurs, étuis de protection et écouteurs	Ordinateurs, tablettes électroniques et haut-parleurs

17. **Pièces et fournitures pour tout type de véhicule motorisé ou d'embarcation**	Diverses pièces et fournitures pour tout type de véhicule motorisé ou d'embarcation (y compris les véhicules tout-terrains et les motocyclettes)	Assainisseurs d'air, cendriers, housses de siège et de volant, protège-tapis et pare-soleil
18. **Grands appareils électroménagers**	Réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, fours à micro-ondes, fours grille-pain, lave-vaisselles, machines à laver, sécheuses et climatiseurs	Cafetières, bouilloires électriques, grille-pains, mélangeurs, batteurs sur socle, robots culinaires, mijoteuses et autocuiseurs
19. **Fournitures de chasse, de pêche et de piégeage**	Appareils sonar et GPS, armes à feu et munitions, cannes et moulinets, jumelles, télémètres, arbalètes, appâts, gilets de sauvetage, couteaux et matériel d'affûtage	Vêtements non protecteurs, chaussures, barbecues portatifs et réchauds de camping (peuvent être considérés comme de petits appareils électroménagers), lits de camp, foyers pour feu de camp et sacs à dos
20. **Outils et quincaillerie**	Petits et grands outils électriques, clés, tournevis, marteaux, rubans à mesurer, vis, clous, poignées de porte, charnières, niveaux et articles similaires	
21. **Matériaux, pièces et composantes servant à l'entretien, à la réparation ou à la construction de systèmes résidentiels ou commerciaux**	Systèmes de plomberie, d'électricité, d'éclairage, de chauffage, de climatisation ou de ventilation tels que les génératrices. Bois, propane ou sources de chaleur similaires. Matériaux utilisés pour la construction de bâtiments résidentiels et commerciaux, y compris les matériaux de finition intérieure (revêtements de sol, dispositifs d'éclairage, peinture, moquette, etc.)	Articles décoratifs tels que les stores et les rideaux
22. **Produits liés à l'entretien des propriétés**	Articles décoratifs tels que les stores et les rideaux	Végétaux, produits de jardinage et décorations de jardin
23. **Cartes-cadeaux et cartes de crédit prépayées**		
24. **Journaux**	Publications journalistiques	Revues et magazines, dépliants et livres
25. **Fournitures scolaires**	Crayons, stylos, craies de cire, marqueurs, surligneurs, calculatrices, papier, carnets de notes, classeurs, bâtons de colle, chemises, taille-crayons et papier graphique	lSacs à lunch, sacs à dos, sacs pour ordinateurs portables, encre en poudre, cartouches d'encre, imprimantes, ordinateurs et autres produits électroniques grand public

Exemption pour articles saisonniers

Articles dont la vente en personne est autorisée : décorations saisonnières (arbres, guirlandes, ornements, etc.) et objets religieux (ménorahs et bougies).

DESCRIPTION (Voir les ordres pour obtenir une description complète.)	INCLUS (Articles essentiels)	EXCLUS (Articles non essentiels)
Articles saisonniers	Décorations des fêtes intérieures et extérieures, arbres de Noël, couronnes, poinsettias, papier d'emballage, sacs-cadeaux, papier de soie, étiquettes, boucles, cartes de vœux et articles religieux saisonniers tels que les ménorahs et les bougies	Jouets, vêtements, autres articles traditionnellement échangés comme cadeaux ou équipements sportifs saisonniers tels que les patins de hockey, les skis, les toboggans ou les raquettes à neige

Autres articles non essentiels

	ARTICLES NON ESSENTIELS
Articles ménagers et vaisselerie	Assiettes, bols, verrerie, couverts (fourchettes, cuillères, couteaux), tasses, plats de cuisson, petits électroménagers (cafetières, grille-pains et gaufriers), articles décoratifs, linge de maison et serviettes (linge de toilette), literie, rideaux, housses de coussin, napperons et nappes, oreillers, cadres pour photo, œuvres d'art encadrées et articles similaires
Mobilier	Canapés, matelas, cadres de lit, chaises et fauteuils, tables, bureaux, tables de nuit, meubles de rangement pour la maison, poubelles et articles similaires
Fournitures de bureau	Calendriers, agendas, agrafeuses, trombones, feuillets autocollants, range-tout, déchiqueteuses, disques durs, clés USB, tableaux blancs, encre en poudre, cartouches d'encre, imprimantes, photocopieurs, ordinateurs, moniteurs et autres produits électroniques grand public
Appareils électroniques	Ordinateurs, tablettes électroniques, imprimantes, consoles de jeux vidéo, téléviseurs, haut-parleurs et appareils intelligents pour la maison, radios, câbles de transmission audio ou vidéo, câbles de données et articles similaires et accessoires connexes
Fournitures de loisirs, d'artisanat et d'art	Peintures non commerciales, machines à coudre, tissus, perles, bijoux, laine, toiles de peintre, carnets de croquis, pupitres d'artiste et chevalets, argile et fournitures de sculpture, fil, ficelle et matériaux de couture similaires
Autres articles	Déshumidificateurs, purificateurs d'air, rafraîchisseurs d'eau, instruments de musique, bijoux, fleurs, parfums, appareils électroniques grand public, équipements de sport, livres et jouets

Pour en savoir plus, rendez-vous à manitoba.ca/covid19/index.fr.html.